



Paris, le 4 octobre 2023

## Appels d'offres éolien terrestre et solaire photovoltaïque : les filières renouvelables électriques répondent présentes !

**Dans la continuité des appels d'offres de rattrapage lancés en début d'année, les résultats de la dernière session de l'appel d'offres dédié au solaire au sol confirment le fort dynamisme des filières renouvelables.**

Les résultats de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire au sol qui ont été publiés mercredi dernier par le gouvernement sont assez clairs : 129 projets retenus pour plus de 1 519 MW de puissance en cumulé, soit une session légèrement sursouscrite. On rappellera que la session de rattrapage pour l'éolien terrestre avait également été sursouscrite, début juillet dernier, avec 1,2 GW de projets retenus pour 925 MW appelés.

Sans aucun doute, ces appels d'offres ont été un succès ! Le SER réitère ses remerciements à la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher pour sa grande réactivité après le « loupé » du début d'année qui doit être désormais considéré comme un lointain mauvais souvenir. Ces résultats démontrent surtout et une fois de plus le fort potentiel des projets d'énergies renouvelables au sol.

Le SER constate néanmoins que la dernière session de l'appel d'offres bâtiment a été sous-souscrite fin août avec 342 MWh de projets retenus pour 800 MWh de puissance appelée. Le segment bâtiment sur lequel nous fondons collectivement beaucoup d'espoirs tant pour l'atteinte que pour la crédibilité de nos objectifs doit encore bénéficier d'un cadre économique de développement stabilisé.

A cet égard, la filière reste toujours dans l'attente d'une part de la publication de l'arrêté tarifaire actualisé dit S21 qui devait définir, depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, les modalités de soutien pour les installations d'une puissance inférieure à 500 kWc et d'autre part de l'arrêté tarifaire qui doit permettre d'étendre ce dispositif aux zones non interconnectées, qui n'en bénéficient pas encore. Une telle absence de visibilité est incompréhensible et fragilise tout un secteur essentiellement constitué de petites et moyennes entreprises.

*Pour Jules NYSSSEN, Président du SER, « ces très bons résultats témoignent du fort dynamisme de l'éolien terrestre et du solaire au sol. Les filières renouvelables électriques affichent un potentiel de développement qui doit être largement pris au sérieux au moment où est questionné le niveau d'ambition des énergies renouvelables pour la prochaine décennie. La filière solaire doit aussi pouvoir compter sur la publication le plus rapidement possible de l'arrêté tarifaire S21 révisé métropolitain et son équivalent pour les ZNI.*

### Contact presse :

Violaine HACKE - 06 28 47 53 55

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

